



Decaissement voisin - sans mur de soutènement - risque

Par **NetMs**, le **25/11/2009** à **12:05**

Bonjour,

Nous venons d'acquérir un terrain de construction en légère pente (6%).

Le voisin vient de réaliser sa construction et a décaissé à environ 4 mètres de la limite de nos terrains sur 20 mètres et sur une profondeur allant de 10 cm jusqu'à 2 mètres afin de faire sa descente de garage.

Il ne souhaite pas mettre un mur de soutènement afin d'éviter que ses terres tombent.

Nous projetons de construire l'année prochaine et avons peur que même si le décaissement a eu lieu sur son terrain et à priori à 4 mètres de limite, notre terrain ne connaisse des glissements dus à la profondeur et la longueur du décaissement qu'il a réalisé.

1. Est-il tenu de faire un mur de soutènement même si ce décaissement n'est pas situé en limite de propriété?
2. À la charge de qui serait-il?
3. Pensez-vous qu'il y a un risque de glissement de terrain et d'impact de nos fondations sur la durée?
4. Comment se prémunir d'un éventuel glissement de terrain de son côté qui pourrait entraîner un sur notre terrain?

Cordialement